

Direction régionale des douanes de Marseille

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marseille, le 05 mars 2025

Interception par les douaniers d'une livraison clandestine de tabac à destination de Marseille

Dimanche 02 mars, aux alentours de 20h15, alors que les douaniers de la brigade de surveillance intérieure de Marseille étaient en contrôle au niveau du péage autoroutier d'Arles, un véhicule utilitaire blanc immatriculé en France, avec une personne à son bord et se dirigeant vers la métropole marseillaise, a attiré toute leur attention.

Après avoir posé les questions d'usage au conducteur « *d'où venez-vous, où allez-vous, transportez-vous des marchandises ?* » et noté qu'il remontait d'Espagne, les douaniers ont décidé de procéder à un contrôle du véhicule, dont l'ouverture a immédiatement permis de découvrir plusieurs dizaines de cartons contenant, chacun, 25 cartouches de cigarettes de marque Winston et du tabac à Narguilé (Al Fakher et Adalya).

Au total, ce sont 1 250 cartouches de cigarettes et 6,2 kg de tabac à Narguilé qui ont été saisis par les douaniers, représentant 256 kg de tabac de contrebande.

Interpelé et placé en retenue douanière pour détention et transport de tabac sans justificatif, l'individu de nationalité française et né en 1995, inconnu de la douane et résidant marseillais, a été remis à un service de police judiciaire tard dans la nuit. Le parquet s'est saisi de l'affaire et déterminera les suites judiciaires à donner.

L'enquête administrative a, quant à elle, permis de mettre en évidence que ce tabac avait probablement pour destination un point de redistribution dans Marseille et devait, selon toute vraisemblance, servir à alimenter des épiceries de nuit de la citée phocéenne, impliquées dans le trafic de tabac. La revente de tabac en dehors du circuit commercial légal et un délit qui permet à des commerçants peu regardant d'augmenter leurs marges, tout en pratiquant des prix faibles en l'absence de taxation du produit et des bénéfices réalisés. Ce type de trafic est souvent corrélé à des infractions connexes comme de la revente de contrefaçons, d'alcools et de produits médicamenteux sans autorisation et autres marchandises ne respectant pas les normes françaises et européennes.

Fort de une mobilisation constante de ses agents, la douane est l'administration référente en matière de lutte contre les trafics de tabac. En 2023, la douane française a intercepté plus de 521 tonnes de tabacs et de cigarettes.

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- [Plan tabac 2023 – 2025](#)
- Les photos de l'affaire ci-dessous

Contact presse :

- aymeric.atamaniuk@douane.finances.gouv.fr - 06 84 23 54 43
- michael.lachaux@douane.finances.gouv.fr - 0607349007

